|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/CEP/2017/16 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  14 août 2017  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des politiques de l’environnement

**Vingt-troisième session**

Genève, 14-17 novembre 2017

Point 5 de l’ordre du jour provisoire

**Suite donnée à la huitième Conférence ministérielle   
« Un environnement pour l’Europe » et préparation   
de l’examen à mi-parcours des principaux résultats   
de la Conférence**

Organisation de l’examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »

Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| À sa vingt-deuxième session (Genève, 25-27 janvier 2017), le Comité des politiques de l’environnement a prié le Bureau de préparer, avec l’appui du secrétariat, un document proposant les contours, le format et les modalités d’organisation d’un examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016). Le Comité a souhaité que ce document soit prêt pour examen à sa prochaine session (ECE/CEP/2017/2, par. 28 f)). |
| Le présent document a été établi en réponse à cette demande et tient compte des observations formulées par le Bureau. |
| Le Comité est invité à examiner le présent document en vue de l’approbation éventuelle du projet d’organisation de l’examen à mi-parcours de 2018, qui orientera les préparatifs dudit examen. |
|  |

I. Introduction

1. Le Plan de réforme de 2009 du processus « Un environnement pour l’Europe » prévoit que le Comité des politiques de l’environnement de la Commission économique pour l’Europe (CEE) organise un examen à mi-parcours pour évaluer jusqu’à quel point les textes issus de chaque conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » ont été appliqués et pour donner au processus un nouvel élan. Cet examen devrait s’appuyer sur les informations existantes, et ses conclusions devraient être prises en considération au cours des préparatifs de la conférence suivante (ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 17).

2. Dans le cadre du Plan de réforme, à sa vingtième session (Genève, 28-31 octobre 2014), le Comité des politiques de l’environnement a accueilli avec intérêt le document présentant les enseignements tirés de l’examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d’Astana « Un environnement pour l’Europe » (ECE/CEP/2014/10), établi par le Bureau du Comité avec le concours du secrétariat, et a décidé de tenir compte des enseignements tirés et des difficultés recensées pendant l’organisation du prochain examen à mi-parcours (ECE/CEP/2014/2, par. 66 et 98 dd)).

3. Lors de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi (Géorgie) 8-10 juin 2016), les ministres ont invité le Comité des politiques de l’environnement à procéder en 2018 à un bilan à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis dans l’application des principaux résultats de la Conférence de Batumi (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1, par. 16).

4. En réponse à cette demande, à sa vingt-deuxième session (Genève, 25-27 janvier 2017), le Comité des politiques de l’environnement a prié le Bureau de préparer, avec l’appui du secrétariat, un document proposant les contours, le format et les modalités d’organisation d’un examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence et de soumettre ce document au Comité pour examen à sa prochaine session (ECE/CEP/2017/2, par. 28 f)).

5. Le présent document a été établi pour donner suite aux décisions et demandes susmentionnées. Les annexes I et II contiennent respectivement le programme provisoire de l’examen à mi-parcours et un modèle de rapport. Pour faciliter la lecture, la partie du document ECE/CEP/2014/10 présentant les enseignements tirés de l’examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d’Astana est reproduite à l’annexe III. Le présent document tient compte des observations formulées par le Bureau.

6. Le Comité est invité à examiner le présent document en vue de l’approbation du projet d’organisation de l’examen à mi-parcours, en 2018, des résultats de la Conférence de Batumi, projet qui orientera les préparatifs dudit examen.

II. Aperçu général de la huitième Conférence ministérielle   
« Un environnement pour l’Europe »

7. La huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » s’est tenue à Batumi, Géorgie, en juin 2016. La Conférence a porté sur les deux thèmes suivants : le passage à une économie verte dans la région paneuropéenne, et l’amélioration de la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé. En outre, lors d’un débat sur l’éducation en vue du développement durable, la Conférence a évalué les progrès accomplis au cours des dix années de mise en œuvre de la Stratégie pour l’éducation en vue du développement durable de la CEE et a pris des décisions au sujet des prochaines priorités et du futur cadre de mise en œuvre de la stratégie.

8. Le premier jour de la Conférence, les délégués ont travaillé sur le volet environnemental du Programme de développement durable à l’horizon 2030 (Programme 2030) et ont, d’une part, analysé la manière dont les Accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement, les politiques et les institutions viennent en appui du Programme, d’autre part évalué l’état d’avancement de la mise en place du Système de partage d’informations sur l’environnement devant permettre de suivre l’état de l’environnement dans la région paneuropéenne.

9. Les principaux résultats de la Conférence ont été les suivants : la Déclaration ministérielle de Batumi, le Cadre stratégique paneuropéen sur le passage à une économie verte et l’Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E), l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur, et le Projet de déclaration ministérielle de Batumi sur l’éducation en vue du développement durable.

10. La Conférence était structurée de manière interactive, avec des discussions organisées sous la forme de causeries, quatre tables rondes multipartites de haut niveau et des réunions-débats. Afin d’appuyer les discussions multipartites et de faciliter la prise de décisions, des documents de fond portant sur chacun des deux thèmes principaux ont été élaborés par la CEE en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et d’autres partenaires du processus « Un environnement pour l’Europe ». En outre, la CEE et ses partenaires ont établi plusieurs documents d’information utiles et une série de 11 fiches descriptives faisant le lien entre les activités environnementales de la CEE et les cibles et objectifs de développement durable correspondants. La Conférence de Batumi s’est déroulée sans documents imprimés.

11. En marge de la Conférence, la CEE et les partenaires du processus « Un environnement pour l’Europe » ont organisé 7 expositions et 33 manifestations parallèles sur des sujets ayant un rapport avec les thèmes de la Conférence. La Conférence de Batumi a rassemblé plus de 630 représentants officiels de gouvernements, de la communauté internationale, de la société civile, des entreprises et des médias de toute la région de la CEE. Au total, plus de 700 personnes y ont assisté en comptant celles qui n’ont pris part qu’aux manifestations parallèles et aux expositions.

12. La Conférence a été préparée par le Comité des politiques de l’environnement de la CEE. Le secrétariat de la CEE, en coopération avec les partenaires du processus « Un environnement pour l’Europe », a apporté un soutien aux travaux du Comité. Le Gouvernement géorgien a appuyé la préparation, l’organisation et l’accueil de la Conférence, conformément aux décisions prises par le Comité. Les préparatifs de la Conférence et l’événement lui-même ont été organisés sur la base des dispositions du Plan de réforme « Un environnement pour l’Europe » adopté en 2009 (ECE/CEP/S/152, annexe I, et Corr.1), et conformément aux procédures de la Conférence ministérielle de Batumi, adoptées par le Comité en 2014 (ECE/CEP/2014/15)[[1]](#footnote-2).

13. Engagés en 2014, les préparatifs de la Conférence de Batumi se sont notamment concrétisés par deux sessions ordinaires (en 2014 et 2015) et deux sessions extraordinaires (en 2016) du Comité, deux réunions distinctes du Bureau (en 2014 et 2015) et quatre réunions organisées aussitôt après les sessions du Comité (2014-2016), ainsi que par les travaux du Groupe d’experts sur l’économie verte menés à l’aide de moyens virtuels, sans oublier la réunion de ce Groupe à Glion (Suisse) en 2016.

III. Portée de l’examen à mi-parcours

14. Le Plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » stipule que tous les responsables qui ont un rôle à jouer devraient s’attacher tout particulièrement à appliquer les textes issus des conférences ministérielles. Les États membres devraient étudier périodiquement comment promouvoir les objectifs et priorités du processus et renforcer la mise en application des textes issus des conférences « Un environnement pour l’Europe », y compris au moyen de politiques nationales et de partenariats adéquats. La participation active et la contribution de tous les pays membres de la CEE intéressés, et en particulier des pays appartenant à des sous-régions qui ont des besoins spécifiques pour améliorer l’état de leur environnement, sont extrêmement importantes pour assurer la réussite des activités entreprises dans le cadre du processus « Un environnement pour l’Europe ».

15. La Conférence de Batumi a débouché sur un certain nombre de résultats concernant les deux principaux thèmes traités. Ces résultats sont exposés dans la Déclaration ministérielle (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1), le résumé du Président de la Conférence (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.3) et le rapport de la Conférence (ECE/BATUMI.CONF/2016/2)[[2]](#footnote-3). On trouvera les résultats du débat sur l’éducation en vue du développement durable dans la Déclaration ministérielle de Batumi sur l’éducation en vue du développement durable et dans le résumé établi par les Coprésidents (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2 et Add.4, respectivement).

16. Conformément à la Déclaration ministérielle, l’examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence de Batumi portera principalement sur les avancées réalisées concernant :

a) La mise en œuvre du Cadre stratégique paneuropéen visant à promouvoir une économie plus respectueuse de l’environnement et de l’Initiative de Batumi pour une économie verte ;

b) La mise en œuvre de l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur ;

c) L’élaboration du Système de partage des informations sur l’environnement destiné à appuyer une procédure d’évaluation périodique de l’environnement ;

d) Le troisième cycle des études de performance environnementale de la CEE, notamment pour ce qui est du soutien à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable ;

e) L’application des Accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement pour venir en appui du Programme 2030, tout en renforçant l’engagement de la société civile et du secteur privé dans leur mise en œuvre ;

f) Les activités du Programme d’action pour l’économie verte et l’environnement ;

g) Le développement des activités des centres régionaux pour l’environnement afin de répondre aux besoins des pays cibles.

17. Le Comité directeur pour l’éducation au développement durable de la Commission économique pour l’Europe examinera les résultats obtenus dans le domaine en question.

18. Compte tenu de ce qui précède, le Comité voudra peut-être, à sa vingt-troisième session, envisager de prendre des mesures spéciales en vue d’élaborer de brefs documents d’information concernant les sujets exposés ci-dessous dans les sections A à G pour l’examen à mi-parcours de 2018, en suivant le modèle figurant à l’annexe II du présent document.

A. Pour une économie verte

19. Parmi les domaines nécessitant un suivi, à Batumi, les ministres ont approuvé le Cadre stratégique paneuropéen visant à promouvoir une économie plus respectueuse de l’environnement − outil devant aider les pays à passer à l’économie verte et, en même temps, contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable − et ont invité les États membres de la CEE et autres parties prenantes à le mettre en œuvre. Ils ont aussi salué l’Initiative de Batumi pour une économie verte, porteuse d’engagements pris à titre volontaire en vue de donner concrètement effet au Cadre stratégique. Ils ont encouragé les pays et autres parties prenantes à honorer les engagements pris au titre de cette initiative pour faciliter la transition vers une économie verte et à informer le Comité des politiques de l’environnement des progrès accomplis à cet égard, conformément aux dispositions du Cadre stratégique. Ils ont aussi encouragé la promotion de l’Initiative de Batumi pour une économie verte par le biais des plateformes existantes pour l’échange de connaissances, telles que la Plateforme de connaissances sur la croissance verte.

20. En outre, les ministres ont salué la bonne coopération qui existe entre la CEE et le PNUE et ont invité les deux organisations, en collaboration avec d’autres organisations internationales concernées, à soutenir les pays dans les efforts qu’ils déploient pour passer à une économie verte et parvenir à un développement durable.

21. Des informations sur les actions en faveur d’une économie verte auxquelles les pays et organisations s’étaient engagés avant la Conférence de Batumi et sur les nouvelles actions proposées après la Conférence sont disponibles sur le site Web de la Plateforme de connaissances pour une croissance verte[[3]](#footnote-4) et sur le site Web de la CEE[[4]](#footnote-5).

22. Pour appuyer l’examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique et de l’Initiative de Batumi pour une économie verte, le Comité pourrait inviter les parties prenantes à faire rapport sur les avancées réalisées dans l’application de leurs engagements au titre de l’Initiative de Batumi en utilisant le modèle établi par le secrétariat et le PNUE en consultation avec le Bureau du Comité. Grâce à ces rapports, qui devraient être soumis avant le **31 mai 2018**, le secrétariat et le PNUE, avec le soutien d’un consultant, pourraient élaborer un rapport d’examen à mi-parcours.

23. En outre, le Comité pourrait inviter le secrétariat et le PNUE, en coopération avec l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les autres partenaires intéressés, à élaborer un rapport d’examen à mi-parcours sur les activités visant à soutenir les efforts des pays pour verdir leur économie et parvenir à un développement durable.

B. Amélioration de la qualité de l’air

24. En ce qui concerne les actions prises pour améliorer la qualité de l’air, les ministres réunis à Batumi ont approuvé l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur, d’application facultative, et salué les initiatives lancées par les pays intéressés et autres parties prenantes en vue d’améliorer la qualité de l’air pour protéger la santé publique et les écosystèmes. Ils ont invité les pays et autres parties prenantes à mettre en œuvre l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur, en étroite coopération avec la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique), s’il y a lieu, et à faire rapport sur les progrès réalisés à cet égard au Comité des politiques de l’environnement.

25. Des informations sur les actions en faveur de l’assainissement de l’air auxquelles les pays et organisations s’étaient engagés avant la Conférence de Batumi et sur les nouvelles actions proposées après la Conférence sont disponibles sur le site Web de la CEE[[5]](#footnote-6).

26. Pour appuyer l’examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l’Action de Batumi pour un air plus pur, le Comité pourrait inviter les parties prenantes à faire rapport sur les avancées réalisées dans l’application de leurs engagements au titre de l’Action de Batumi en utilisant le modèle établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau du Comité et avec celui de l’Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Grâce à ces rapports, qui devraient être soumis avant le **31 mai 2018**, le secrétariat, avec le soutien d’un consultant, pourrait élaborer un rapport d’examen à mi-parcours.

C. Élaboration du Système de partage des informations   
sur l’environnement

27. Tout en saluant les progrès accomplis dans l’élaboration du Système de partage des informations sur l’environnement destiné à appuyer une procédure d’évaluation périodique de l’environnement, les ministres réunis à Batumi ont invité les pays à poursuivre leurs efforts et à continuer de développer leurs systèmes d’information nationaux pour mettre en place le SEIS dans les pays d’Europe et d’Asie centrale d’ici à 2021. À cet égard, les ministres ont noté l’importance d’UNEP Live et du Groupe sur l’observation de la terre en tant que plateformes mondiales pour l’échange de connaissances.

28. Le Comité pourrait inviter le Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement à élaborer un rapport d’examen à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis dans le développement du Système de partage des informations sur l’environnement destiné à appuyer une procédure d’évaluation périodique de l’environnement.

D. Études de performance environnementale

29. À la Conférence de Batumi, les ministres ont reconnu l’importante contribution apportée par le Programme d’études de la performance environnementale de la CEE au fil des deux décennies écoulées, en tant qu’outil efficace et pratique, et ont souligné le rôle que pouvait jouer ce programme dans l’appui fourni à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable dans la région paneuropéenne. Ils ont exprimé leur satisfaction devant les progrès accomplis dans le troisième cycle d’études et ont encouragé les pays à tirer profit du Programme en réalisant d’autres études.

30. Le Comité pourrait inviter le secrétariat à élaborer un rapport d’examen à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis au cours du troisième cycle d’études, notamment en ce qui concerne l’appui à la réalisation des objectifs de développement durable et le suivi de cette question.

E. Accords multilatéraux relatifs à l’environnement

31. Les ministres réunis à Batumi ont salué les progrès accomplis au titre des accords multilatéraux relatifs à l’environnement de la CEE et ont reconnu la nécessité de renforcer l’engagement de la société civile et du secteur privé dans leur mise en œuvre. Ils ont invité les pays à ratifier et à mettre en œuvre les accords pertinents, entre autres la Convention sur la pollution atmosphérique et ses trois protocoles les plus récents et à leur allouer des ressources suffisantes. Ils ont reconnu les possibilités offertes par ces accords pour la mise en œuvre du Programme 2030.

32. Le Comité pourrait inviter le secrétariat à élaborer un rapport d’examen à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement en vue de soutenir le Programme 2030, tout en renforçant l’engagement de la société civile et du secteur privé dans leur mise en œuvre.

F. Programme d’action pour l’économie verte et l’environnement

33. Les ministres réunis à Batumi ont également accueilli avec satisfaction les travaux accomplis par l’Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement et ont invité l’OCDE à poursuivre ces activités sous le nouveau nom de cette équipe, à savoir l’Équipe spéciale du Programme d’action pour l’économie verte et l’environnement (Équipe spéciale GREEN), en coopération avec les partenaires concernés.

34. Le Comité pourrait inviter l’Équipe spéciale GREEN à élaborer un rapport d’examen à mi-parcours pour examiner les progrès accomplis.

G. Centres régionaux pour l’environnement

35. Dans la Déclaration de Batumi, les ministres ont accordé une grande importance au rôle des centres régionaux pour l’environnement dans la mise en œuvre d’initiatives visant à améliorer la gouvernance environnementale à tous les niveaux, et ils les ont encouragés à renforcer leurs activités et à continuer de jouer un rôle utile dans la région paneuropéenne en répondant aux besoins des pays cibles.

36. Le Comité pourrait inviter les centres régionaux pour l’environnement à préparer conjointement un rapport d’examen à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la gouvernance environnementale et les activités des centres régionaux visant à répondre aux besoins des pays cibles. Les centres régionaux pour l’environnement seraient invités à se coordonner entre eux afin de n’élaborer qu’un seul rapport.

IV. Organisation et modalités de l’examen à mi-parcours

37. L’examen à mi-parcours se déroulera dans le cadre de la vingt-quatrième session annuelle du Comité, qui se tiendra à Genève du 13 au 16 novembre 2018. Au maximum, une journée et demie pourrait y être consacrée. Un calendrier provisoire de la session d’examen figure à l’annexe I du présent document.

38. La participation à l’examen à mi-parcours serait ouverte aux représentants des gouvernements (membres du Comité des politiques de l’environnement) et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que des entreprises et des autres acteurs concernés.

39. L’on attend une participation active des organisations non gouvernementales et des autres représentants de la société civile à l’examen à mi-parcours. À ce sujet, les ministres réunis à Batumi ont réaffirmé l’importance de la participation de la société civile − y compris les entreprises, les femmes, les organisations non gouvernementales, les universités et d’autres groupes − dans le processus décisionnel visant à améliorer l’environnement et à promouvoir le développement durable. Ils ont dit apprécier les activités des organisations de la société civile dans la région à cet égard et se sont engagés à développer davantage les partenariats avec elles et à créer les conditions favorables à leur fonctionnement. Ils ont également noté avec satisfaction la contribution de l’ECO-Forum européen au processus « Un environnement pour l’Europe ».

40. En ce qui concerne les discussions sur le verdissement de l’économie et l’amélioration de la qualité de l’air, la participation active de représentants du secteur privé revêt une importance capitale pour le succès de l’Initiative de Batumi pour une économie verte et de l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur.

41. L’examen à mi-parcours pourrait être organisé sous forme de séances plénières, de tables rondes multipartites et de réunions-débats, dans l’optique de faire le meilleur usage possible du temps imparti tout en permettant les échanges nécessaires à des discussions constructives et approfondies. Par exemple, l’examen des avancées accomplies en matière de verdissement de l’économie et d’amélioration de la qualité de l’air pourrait consister en une causerie d’une heure sur le thème de l’évaluation des objectifs de développement durable au travers de l’action menée en faveur de l’économie verte et de la qualité de l’air et en une discussion d’une heure s’appuyant sur les différents rapports à mi-parcours, c’est-à-dire sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des initiatives de Batumi sur la qualité de l’air et l’économie verte.

42. De brefs documents (rapports d’examen à mi-parcours) d’environ huit pages (4 500 mots maximum) sur les questions visées aux sections A à G de la troisième partie du présent document seraient rédigés par les partenaires du processus « Un environnement pour l’Europe » concernés. Il faudrait que ces documents soient soumis au secrétariat au plus tard le **31 juillet 2018** afin qu’ils puissent être publiés en temps voulu dans les trois langues officielles du processus (anglais, français et russe) avant l’examen à mi-parcours. Les partenaires du processus « Un environnement pour l’Europe » en mesure d’assurer une bonne traduction de leurs documents respectifs dans les trois langues devraient soumettre leurs textes au secrétariat au plus tard le **1er octobre 2018**. Pour que les rapports d’examen à mi-parcours soient établis de façon harmonisée, un modèle de rapport figure à l’annexe II du présent document. Lorsqu’il a examiné ce modèle, le Bureau a souligné que les rapports d’examen devaient rester très succincts et que leur élaboration ne devait pas nécessiter d’importantes ressources. Pour que les rapports soient plus vivants et plus agréables à lire, le Bureau a recommandé d’y ajouter des fiches d’information reprenant les principales constatations ou les messages clefs, avec des indications chiffrées présentées sous forme de graphiques ou de diagrammes circulaires.

43. Compte tenu des enseignements tirés du précédent examen à mi-parcours (voir annexe III), il est proposé d’organiser le présent examen sous la forme de plusieurs débats permettant d’analyser les principaux résultats obtenus, de manière à faire le meilleur usage possible de la journée et demie qui y sera consacrée. Par ailleurs, la vingt-quatrième session du Comité se tiendra en 2018, au milieu d’un exercice biennal de l’ONU, et sera donc moins chargée (puisqu’il y aura quatre documents programmatiques de moins à examiner). Pour ce qui est de la longueur des rapports d’examen à mi-parcours, les partenaires seront instamment priés de ne pas dépasser 4 500 mots afin de ne pas surcharger d’informations les délégués.

44. Le Comité voudra peut-être charger le secrétariat, en consultation avec le Bureau du Comité et en coopération avec les partenaires du processus « Un environnement pour l’Europe » concernés, de préparer l’examen à mi-parcours conformément aux propositions ci-dessus.

Annexe I

Calendrier provisoire de la session d’examen

| *Point no* | *Point de l’ordre du jour proposé (type de débat)* | *Horaires* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  | **Mardi 13 novembre 2018** |  |
| 1 | Ouverture de la réunion et adoption de l’ordre du jour (*séance plénière*) | 10 heures-10 h 30 |
| 2 | Examen à mi-parcours (*séances plénières et débats d’experts ou tables rondes*) | 10 h 30-18 heures |
| 2 a) | Accords multilatéraux relatifs à l’environnement et société civile (*table ronde*) | 10 h 30-13 heures |
| 2 b) | Études de performance environnementale (*débat d’experts ou table ronde*) | 15 heures-16 h 30 |
| 2 c) | Élaboration du Système de partage des informations  sur l’environnement (*débat d’experts ou table ronde*) | 16 h 30-18 heures |
|  | **Mercredi 14 novembre 2018** |  |
| 2 | Examen à mi-parcours (*suite*) : | 10 heures-13 heures |
| 2 d) | Verdissement de l’économie et amélioration de la qualité de l’air, notamment les activités de l’Équipe spéciale GREEN et des centres régionaux pour l’environnement  (*Causerie sur Batumi et séance plénière*) | 10 heures-13 heures |
| 3 | [...] suite de la session annuelle | 15 heures-18 heures |

Annexe II

Proposition de modèle de rapport d’examen à mi-parcours

1. Titre du rapport.

2. Aperçu des principales réalisations et, le cas échéant, des principales constatations ou des messages clefs(trois pages maximum).

3. Enseignements tirés et difficultés rencontrées (une page maximum).

4. Nouvelles mesures à prendre (une page maximum).

5. Fiches d’information reprenant les principales constatations ou les messages clefs, avec des indications chiffrées présentées sous forme de graphiques ou de diagrammes circulaires de manière à rendre le rapport plus vivant et plus agréable à lire.

Le rapport à mi-parcours ne devrait pas excéder 4 500 mots (huit pages maximum), police Times New Roman, taille 10.

Annexe III

Enseignements tirés de l’examen à mi-parcours   
des principaux résultats de la Conférence d’Astana   
« Un environnement pour l’Europe »[[6]](#footnote-7)

Extrait du document « Enseignements tirés de l’examen   
à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d’Astana   
“Un environnement pour l’Europe” » (ECE/CEP/2014/10)

…

20. L’organisation de l’examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d’Astana a permis d’en tirer des enseignements, qu’il conviendrait de prendre en considération en préparant de futurs examens à mi-parcours.

21. Concernant les aspects administratifs, des leçons ont été tirées du déroulement des préparatifs. L’examen à mi-parcours a eu lieu deux ans après la Conférence d’Astana, ce qui a laissé suffisamment de temps pour progresser dans la mise en œuvre des résultats de la conférence de façon à pouvoir les évaluer à cette occasion. Globalement, le calendrier des préparatifs s’est avéré approprié. Les débats et la décision du Comité, à sa session d’avril 2012, sur la portée, la forme et les modalités de l’examen à mi-parcours ont été d’une importance primordiale pour guider la préparation de cet examen. En outre, le Bureau du Comité s’y est largement associé pendant l’intersession. C’est une leçon positive à retenir et un tel mode de préparation pourrait être reproduit lors de futurs examens à mi-parcours dans le cadre du processus « Un environnement pour l’Europe ».

22. S’agissant du moment choisi pour l’examen, le fait qu’il a été organisé au cours d’une session annuelle ordinaire du Comité a eu des effets positifs, en permettant par exemple à bon nombre de représentants d’y participer et en faisant réaliser des économies tant au secrétariat qu’aux délégations, vu qu’il n’a pas été nécessaire de préparer une réunion supplémentaire ni de se rendre une fois de plus à Genève.

23. Cela étant, la conjonction de l’examen à mi-parcours et d’une session ordinaire du Comité − surtout à la fin d’un exercice biennal de l’ONU (à savoir 2010-2011, 2012-2013, 2014-2015), lorsqu’il faut traiter un certain nombre de documents ayant trait aux programmes − a imposé un surcroît de travail au secrétariat à une période déjà chargée. Pour les examens ultérieurs, le Comité pourrait se poser la question de savoir s’il est préférable de continuer à les organiser à l’occasion de ses sessions ordinaires ou de prévoir une session extraordinaire.

24. Pour ce qui est de la durée de l’examen à mi-parcours, à savoir une journée et demie au cours de la session de quatre jours du Comité (en sus de la réunion de son Bureau et de la réunion informelle commune des présidents des AME et du Comité la veille de la session du Comité), elle a contribué à alourdir la tâche des délégations et la quantité d’informations à assimiler et a excessivement sollicité les ressources dont disposait le secrétariat.

25. Concernant le niveau des débats, les échanges de vues qui ont eu lieu au cours des réunions-débats et des séances plénières ont été d’une qualité satisfaisante, mais il serait souhaitable d’éviter à l’avenir les contraintes de temps susmentionnées. Si les représentants ont loué la qualité des documents, certains en ont trouvé le nombre, tout comme le volume des informations communiquées, quelque peu écrasants.

26. En outre, quelques-uns des débats, tant dans le cadre de l’examen à mi-parcours que sur des questions régulièrement inscrites à l’ordre du jour de la session du Comité, ont dû être « comprimés » dans le laps de temps disponible. Il faudrait, pour les futurs examens à mi-parcours, réfléchir aux moyens de trouver un juste milieu entre la qualité et le niveau de détail requis sur le fond et le nombre de toutes les réunions connexes à prévoir, ainsi que leur durée.

27. S’agissant du volume de travail du secrétariat en matière de documentation, 22 documents officiels ont été établis en prévision de la dix-neuvième session du Comité, dont 11 pour l’examen à mi-parcours. En outre, il a fallu préparer au total 12 documents d’information d’avant-session, dont un (de 235 pages) était lié à l’examen. Le grand nombre de documents a imposé un fardeau imprévu au secrétariat, notamment le personnel permanent assurant le service du Comité, mais aussi aux autres fonctionnaires qui ont apporté des contributions aux divers documents, tout comme à l’éditeur de la Division de l’environnement. Il faudra étudier le nombre total de documents et leur longueur en planifiant les futurs examens à mi-parcours. À cet égard, il conviendrait de se demander comment trouver un juste équilibre entre les ressources disponibles au secrétariat et le montant estimatif des frais de voyage des participants, en vue d’étayer toute décision sur la tenue de réunions expressément consacrées à l’examen à mi-parcours.

28. S’agissant de la charge de travail pesant sur les délégations, la session intensive de quatre jours, y compris les réunions parallèles (le total a été de cinq jours pour les membres du Bureau du Comité), de même que le grand nombre de documents qu’il a fallu examiner en vue des décisions à prendre ultérieurement, ont exigé beaucoup d’efforts de leur part. Si de nombreux participants se sont félicités de la teneur et de l’organisation de la réunion, quelques-uns ont fait état du volume considérable d’informations et du caractère intensif des séances. En outre, des participants ont été incommodés par les travaux de rénovation en cours au Palais des Nations durant cette période à proximité de la salle de réunion.

29. Pour remédier à certains des problèmes susmentionnés, une des possibilités serait d’envisager d’organiser les examens à mi-parcours lors d’une session extraordinaire du Comité qui se tiendrait à six mois d’intervalle de sa session annuelle ordinaire et à des intervalles d’environ deux ans et demi entre les conférences ministérielles « Un environnement pour l’Europe ». L’autre solution − si les examens doivent avoir lieu pendant la session ordinaire du Comité − serait de prévoir des ressources additionnelles provenant des fonds extrabudgétaires pour recruter un administrateur sur un contrat de six mois en vue d’épauler le personnel permanent du secrétariat.

30. Les aspects liés à l’organisation comprennent les enseignements tirés de l’élaboration de l’ordre du jour et des modalités de l’examen à mi-parcours. Celui-ci a convenablement pris en compte les principaux résultats de la Conférence d’Astana. En outre, le fait d’y inclure les résultats de l’enquête sur le processus « Un environnement pour l’Europe » a contribué à en élargir la perspective quant à l’avenir du processus. La répartition des discussions entre réunions-débats et séances plénières s’est avérée équilibrée, encore que certains sujets aient été traités de manière relativement accélérée en raison des limites de temps.

31. L’organisation de rencontres parallèles en marge de la session du Comité, et notamment de réunions intéressant les thèmes de l’examen à mi-parcours, a apporté une contribution très appréciable aux séances officielles.

32. Les aspects de fond concernent essentiellement les enseignements tirés de l’établissement des rapports à mi-parcours et de la réalisation de l’enquête sur le processus « Un environnement pour l’Europe », qui comportait des questions sur l’application du plan de réforme de ce processus par les pays, ainsi que sur la teneur et les modalités d’organisation de la huitième Conférence ministérielle.

33. L’établissement de rapports à mi-parcours permettant d’évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chacun des résultats de la Conférence a été très utile pour étayer les débats à l’occasion de l’examen. Cependant, le nombre total et la longueur des rapports de l’examen à mi-parcours et d’autres documents connexes ont − comme on l’a vu − dépassé les capacités tant du secrétariat que d’autres partenaires du processus « Un environnement pour l’Europe » ainsi que des représentants.

34. Les réponses à l’enquête ont fourni une profusion de renseignements qui ont été utiles et restent une importante source de références. Une seconde enquête analogue pourrait être envisagée pour le prochain examen à mi-parcours d’ici à cinq ans.

1. Disponibles à l’adresse suivante : http://www.unece.org/index.php?id=35032. [↑](#footnote-ref-2)
2. Ces documents sont disponibles sur le site Web de la CEE à l’adresse suivante : [www.unece.org/ environmental-policy/environment-for-europe/efe-conferences/batumi-conference/welcome](http://www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/efe-conferences/batumi-conference/welcome.html). [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir www.greengrowthknowledge.org/big-e. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir [www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/initiatives/big-e](http://www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/initiatives/big-e). [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir [www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/initiatives/baca](http://www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/initiatives/baca). [↑](#footnote-ref-6)
6. Disponible sur le site Web de la CEE à l’adresse suivante : www.unece.org/index.php?id=35032. [↑](#footnote-ref-7)